

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

80.106

Objet

Acquisition d'une machine  
à adresser PIMA 609.II

DATE DE CONVOCATION

14 août 1980

DATE D'AFFICHAGE

14 août 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

M D / M F C

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt août à 20 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET  
DUFOUR, BUJARD, Mme TACQUET, MM. CABAL, BOULAN, DUFEL, BROTEAU,  
BERLAND, COLLE, POUGET, MONTRON, PELLETIER, BOISARD, TAP,  
MAURELLET

Excusés : MM. PAPEAU - GUICHAOUA

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. COLLE  
TETARD par M. MONTRON

Absents : MM. LACHAUD par Me DUFOUR  
POUMAILLOUX par M. BOUTET  
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

L'actuelle machine à adresser du service des  
Elections étant souvent en panne, il convient pour la rempla-  
cer, de commander une machine à imprimer les listes électora-  
les, de marque PIMA 609.II, aux conditions générales exposées  
par la lettre du 12 juillet 1980 émanant de Monsieur QUEYRON  
39, rue Desse à BORDEAUX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les propositions de Monsieur QUEYRON, pour la fourniture  
d'une machine à imprimer les listes électorales,

Vu l'avis de la Commission des Finances, en date du 13 août  
1980,

D E C I D E :

- de commander à Monsieur QUEYRON, aux conditions suivantes,  
une machine imprimante PIMA 609.II avec une garantie totale  
de deux ans:

./....

au- prix franco de port et d'emballage..	68 800 Fr HT
T. V. A. 17,60 % .....	<u>12 108,80 Fr</u>
TOTAL .....	80 908,80 Fr TTC

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits qui seront inscrits au Budget supplémentaire 1980, chapitre 900.00, article 2140.
- de céder l'ancienne machine aux prix de 10 908,80 Fr.
- d'imputer la recette correspondante au budget supplémentaire 1980, chapitre 900.00, article 2140.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au Registre, messieurs les membres présents.

Pour copie conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,



J.P. FABER

